Commission locale de Développement rural

Séance du 25 juin 2025

(19h30 – Ecole communale de Marcq – Rue du Village n° 2)

Présent·e·s

DANNAU Valérie, DECREM Claudine, DELAUTRE Jacques, DEROUX Anne-Marie, DURANT Gilles, GAILLET Jean-François, LEDECQ Bertrand, LEFRANC Guy, LEROY Christine, LETENRE Fabrice, PLÉ Jacques, THIRION Alain, T'SAS Marie, VAN DAMME Benjamin, VANBERGIE Laurent, VANDE GUCHT Yves, VANDERSTICHELEN Marc, VANOVERBEKE Rita - *Membres de la CLDR.*
Stéphanie GUERIN et Nathalie REMY - *Agents de Développement, Fondation Rurale de Wallonie*.
Camille MESTDAG - *Auteur de projet, IDETA*.
Claudine DECUYPER - *Service Environnement.*

Excusé·e·s

DEVLEMINCK Philip, DURVIN Guy, Frédéric LETENRE, MERCKX Jean-Edouard, MOZELSIO Muriel, NICAISE Camille, SCHYNS Laure, SURQUIN Christelle, TONDEUR Gilberte, ZIWNY Axel - *Membres de la CLDR*.
Laurie DE MARÉ - *Service Communication & Tourisme.*

Introduction

Le Président de la Commission locale de Développement rural (CLDR), Marc Vanderstichelen, accueille les membres présents. Il souligne que l'aboutissement du Programme communal de Développement rural (PCDR) est proche.

Compte-rendu de la séance du 27/05/2025 - Approbation

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2025 est approuvé par les membres moyennant la prise en compte de la remarque suivante :

> **Lors de la réunion précédente, il a été annoncé que l'infrastructure socio-culturelle passerait en Lot 3 alors qu'elle avait été programmée par la CLDR entre le Lot 1 et le Lot 2. Il n'est pas précisé, dans le compte-rendu, qui a pris cette décision ni le pourquoi de celle-ci.**
>
> ➔ Des discussions avec le Collège communal ont eu lieu à ce sujet postérieurement à la réunion de la CLDR. Aucune localisation claire ne peut à ce stade être identifiée, ce qui explique le recul de ce projet en Lot 3. Plusieurs sites sont évoqués, notamment celui des Capucins qui appartient actuellement à un propriétaire privé. Son acquisition par la Ville permettrait de disposer d'un local à destination des associations, d'une salle de spectacle, et autres. Le prix de vente est cependant en hausse, prix auquel il faudrait ajouter celui d'aménagements conséquents. Ce site est toutefois actuellement privilégié par le Collège communal. Si cette piste s'avère impossible à terme, il sera envisagé de construire ou d'aménager une salle existante.

Les projets du PCDR

Introduction

Programmation

Il est rappelé que les projets sont catégorisés comme suit :

- Lot 1 : mise en œuvre à court terme (dans les 3 ans de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon) ;
- Lot 2 : mise en œuvre à moyen terme (dans les 4 à 6 ans) ;
- Lot 3 : mise en œuvre à long terme (dans les 7 à 10 ans) ;
- Lot 0 : mise en œuvre dès 2023 (plusieurs projets sont en cours) ;
- Fiches Mémo : projets relevant des attentes citoyennes déjà prises en charge par la Commune ou d'autres organismes.

La programmation inscrite dans le PCDR n'est pas figée et pourra évoluer en fonction des opportunités. Après l'approbation du PCDR, la CLDR sera invitée chaque année à établir une programmation sur trois ans.

Financement

Seuls les projets du Lot 1 doivent dès à présent faire l'objet d'une estimation financière.

Les projets potentiellement subsidiables par le Développement rural (SPW) le sont à concurrence d'un certain pourcentage (actuellement jusqu'à 80 %), le solde étant pris en charge par la Commune. Le taux de subsidiation pourrait évoluer en fonction des décisions de la Ministre wallonne de la Ruralité Anne-Catherine Dalcq.

Le PCDR doit être validé par le Gouvernement wallon afin de pouvoir bénéficier des subsides « Développement rural » permettant la mise en œuvre de certains projets. L'étude et les travaux sont subsidiables. Il arrive que des Communes lancent les projets avant la négociation d'un subside (désignation d'un auteur de projet), et avancent les fonds qui pourront être remboursés ensuite, mais elles ne bénéficient alors d'aucune garantie.

Le choix final d'inscrire un projet au budget communal revient au Conseil communal.

Les projets des Lots 1 et 2 sont détaillés en réunion : voir le document annexe.
Ci-dessous sont mentionnées les questions et remarques émises en séance.

Lot 1 – Mise en œuvre à court terme

Place de Petit-Enghien

On nous informe régulièrement que les budgets communaux sont tendus : un projet coûteux tel que celui-ci pourra-t-il être mis en œuvre ?
La nature des interventions peut être décidée en fonction du budget disponible. La réfection d'une Place de fond en comble, jusqu'aux fondations, s'avère très coûteuse, tandis que végétaliser, restructurer l'espace, etc., nécessitent des investissements moins lourds.
Assurer un accès suffisant à l'électricité pour des activités extérieures
Des bornes d'accès à l'électricité sont disponibles. Il faudra s'assurer qu'elles sont suffisantes.

Maisons de quartier

Assurer un accès suffisant à l'électricité pour des activités extérieures (ex. : cinéma de plein air)
Comme pour la Place de petit-Enghien, des bornes d'accès à l'électricité sont disponibles et l'on vérifie que leur capacité corresponde aux besoins.

Une solution peut-elle être mise en place pour les mauvaises odeurs émises par les points d'apports volontaires (PAV) ?
Ceux-ci sont gérés par l'intercommunale IPALLE, à qui le problème sera relayé. On pourrait envisager des plantations encadrant les PAV afin d'atténuer cette nuisance.

Qui a la charge du nettoyage et de l'entretien de ces maisons de quartier ?
Ils sont gérés par les comités de quartier. Une convention les lie à la Commune qui elle, entretient le bâtiment.

Equipements récréatifs

Nature des équipements
La spécificité des équipements récréatifs de plein air varie en fonction de leur emplacement. La réflexion doit encore être menée en concertation avec les futurs utilisateurs, les riverains, la CLDR… Des prix forfaitaires seront repris sur la fiche-projet.
Un « très bel » équipement n'est pas forcément utilisé : réfléchir aux besoins/attentes.

Est-il pertinent de prévoir des équipements aux abords du cimetière de Marcq alors qu'on y trouve très peu d'habitations ? Le lieu s'avère également fréquenté par des dealers.

On observe justement que la fréquentation de tels sites par la population permet souvent d'éliminer ce type de public, même si cela ne fait que déplacer le problème.

Des sanitaires, que l'accès en soit gratuit ou payant, seront-ils prévus ? Avec la disparition des cafés de village, il serait intéressant de prévoir des WC publics pour les promeneurs.
Cette habitude est encore peu pratiquée en Belgique. Cela figure toutefois dans le programme de la mandature communale actuelle et un point d'attention sera repris dans la fiche-projet à ce sujet.

Avoir une réflexion en amont de leur installation sur les matériaux utilisés
Un membre cite un exemple pertinent à Boulogne : un bâteau sert du support pédagogique et les gens se sont appropriés cet espace qui offre de nombreuses possibilités. Le choix des matériaux y est paticulièrement adapté à ses fonctions.

Lot 2 – Mise en œuvre à moyen terme

Place de Labliau

NDLR : cet espace public était privé jusqu'il y a peu. L'aménagement foncier rural a permis de l'intégrer à l'espace public.

Il serait intéressant de mettre en exergue l'histoire de ce village ainsi que celle de Petit-Enghien.
L'histoire de Labliau est reprise dans le projet « Chemins d'histoire », avec des panneaux et des balades commentées. De nombreuses informations se trouvent sur les panneaux du parcours « Chemins d'histoire »

Projets culturels décentralisés – pistes en réflexion :

- Qualité du village : paysages, réserves, etc.
- Prévoir des supports d'accès à la « petite histoire » : podcasts, photos anciennes ou artistiques, fléchage vers la réserve naturelle, etc.

Arbre du centenaire de l'Indépendance de la Belgique : à fêter en 2030.

Entrées de villages

Maison rurale à Petit-Enghien

Une maison rurale est destinée à accueillir les activités du monde associatif mais aussi des fonctions dédiées plus spécifiquement à la culture (dépôt de la bibliothèque, matériel d'exposition, scènes, etc.).

Localisation
Plusieurs pistes de localisation sont actuellement en discussion, les sites ayant différents potentiels et contraintes :

- La Renaissance : outre sa vétusté, ce bâtiment est privé, et actuellement la Commune préfère s'orienter vers son propre patrimoine.
- L'ancienne maison communale semble ne pas correspondre au projet en termes de polyvalence des espaces.
- Concernant le devenir du hall omnisports, il n'est pas possible de l'isoler car la toiture ne pourrait pas supporter la structure. M. le Bourgmestre indique qu'un nouveau hall des sports pourrait être construit au Nautisport pour y étendre l'offre sportive.
- L'ancienne Cure appartient à la Fabrique d'Eglise.
- Des fermes à l'abandon se trouvent à proximité (sur la route qui mène aux châteaus d'eau, rue fontaine à Louche) mais le lieu choisi ne peut être trop éloigné du centre, et comme pour la salle Renaissance, la valorisation du patrimoine communal sera préférée à de nouvelles acquisiitions.

Ce projet figure en Lot 2 mais devra être intégré dans la **réflexion globale sur** le réaménagement de la Place de Petit-Enghien.

Prévoir des parkings en suffisance :

- Les facilités de stationnement expliquent en partie le succès de fréquentation de l'école libre de Petit-Enghien. Un projet de réaménagement de la Place était en réflexion il y a une dizaine d'années mais a suscité des contestations car le nombre d'emplacements de stationnement aurait diminué.
 NB : l'école a acquis la maison de la Fabrique d'Eglise afin de pouvoir s'agrandir.

- Pistes à développer : places de stationnement pouvant accueillir d'autres fonctions à certains moments (chapiteaux, etc.), dépose-minute pour l'école, etc.

Itinéraires pédestres

Peut-on installer des bancs le long de ces sentiers ?
Cela peut être intégré dans le projet des équipements récréatifs.
Il serait pertinent d'installer des bancs sur les sentiers à Labliau, longs de plusieurs kilomètres et offrant de beaux points de vue, afin que les promeneurs puissent y faire une halte ou pique-niquer.

Ne pas omettre la signalétique : panneaux explicatifs, QR code, etc.

Donner un nom aux nouveaux sentiers

Relecture du PCDR

L'intégralité du PCDR sera envoyé aux membres de la CLDR par voie électronique aux alentours de la mi-juillet. Pour les personnes qui le souhaitent, une version papier sera consultable au Centre administratif (avenue Reine Astrid 18 b à Enghien), auprès du Service Environnement. Les membres qui le souhaitent peuvent faire part de leurs remarques pour le 31 août, par mail à s.guerin@frw.be et n.remy@frw.be. La prochaine réunion de la CLDR sera consacrée aux commentaires des membres sur le PCDR.

Outre les parties diagnostic et stratégie, tous les projets seront repris dans le document, en ce compris les projets du Lot 0 et les fiches-mémo.

Remarques :

- Il n'est pas obligatoire de relire l'intégralité du document, chacun peut se plonger dans les parties avec lesquelles il a le plus d'affinités, ou à contrario dans lesquels il a besoin de précisions.
- Les membres de la CLDR peuvent éventuellement proposer un nouveau projet qui ne se trouverait pas dans le PCDR et les éventuelles possibilités d'intégration seront alors étudiées : le projet y trouvera-t-il une plus-value ? Il est possible de prévoir un seul et unique avenant au cours des 10 années d'exécution du PCDR – pouvant bénéficier des subsides régionaux « Développement rural ».
- La réouverture du cimetière de Labliau figure dans le programme de la mandature communale actuelle et peut être évoquée dans le PCDR.

Calendrier

Groupe de travail Sentiers & Patrimoine

Mardi 26 août 2025 à 19h30 aux Combles des Ecuries du Parc.

CLDR

Date à déterminer en septembre/octobre 2025.

Divers

Kermesse à Labliau les 18, 19 et 20/07/25.

Le Secrétariat,



Stéphanie GUÉRIN et Nathalie REMY
Fondation rurale de Wallonie

La Présidence,

Marc VANDERSTICHELEN
Bourgmestre